

PHARMACIE DES HUG ET DIRECTION DES SOINS : RECOMMANDATIONS GENERALES SUR LE STOCKAGE DES MEDICAMENTS AU REFRIGERATEUR DANS LES UNITES DE SOINS

Règle générale

Le stockage à température ambiante d'un médicament devant être conservé au réfrigérateur accélère sa vitesse de dégradation. A l'inverse, le stockage au réfrigérateur d'un médicament à conserver à température ambiante est à éviter, car une dégradation du produit ne peut jamais être exclue *a priori*.

➔ Se conformer aux **informations des fabricants mentionnées sur les emballages** pour garantir la qualité du médicament et son effet thérapeutique

Relevé des températures

- La température du réfrigérateur doit constamment se situer entre **+2 et +8°C**
- Le réfrigérateur doit être équipé d'un **thermomètre**. La fiabilité de la mesure de la température varie selon le type de thermomètre (http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/frigo_releve_temp.pdf). Le relevé de la température doit se faire sur un seul thermomètre. Si un affichage externe de la température existe, il ne faut pas mettre un second thermomètre à l'intérieur du frigo (voir http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/frigo_types.pdf).
- La température du réfrigérateur doit être contrôlée **1x / semaine** toujours sur le même thermomètre et relevée sur un formulaire à afficher sur la porte du réfrigérateur (http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/frigo_releve_temp.pdf).

Si la température mesurée montre des valeurs hors normes, procéder comme suit:

1. Régler le thermostat du réfrigérateur (vers le haut ou le bas et reconstrôler dans les 12h la température à l'intérieur du réfrigérateur)
 2. Contrôler que la porte du réfrigérateur ferme correctement et que le thermomètre fonctionne
 3. Si les deux mesures précédentes restent sans résultat, appeler le service technique (frigoristes). Le service doit notamment s'assurer de la fonctionnalité des thermomètres (contrôle 1x par an de la valeur affichée par un thermomètre calibré).
 4. Prendre contact avec la Pharmacie pour connaître la validité des produits stockés
- Le relevé est effectué par le personnel de l'unité, sauf en présence d'une armoire informatisée Pyxis (relevé fait par l'APUS de l'unité).
 - Le relevé des températures doit être **archivé 2 années civiles complètes en plus de l'année en cours** dans l'unité.

Stockage (infos détaillées http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/frigo_contenu.pdf)

- Le stockage des médicaments ne doit pas entraver la circulation de l'air nécessaire à une répartition uniforme de la température à l'intérieur du réfrigérateur.
 - ➔ **Ne pas surcharger le réfrigérateur** (ne pas stocker au réfrigérateur des médicaments qu'il n'est pas nécessaire de conserver entre +2 et +8°C)
 - ➔ Stocker les médicaments avec le plus d'espace possible entre chaque emballage
 - ➔ Eviter tout contact entre les médicaments et le bac réfrigérant ou la paroi du fond du réfrigérateur (température < +2°C, risque de congélation)
 - ➔ Ne pas utiliser des bacs de rangement en plastique à l'intérieur du réfrigérateur (effet "bac à légumes") mais utiliser des bacs percés (voir matériel dans http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/frigo_types.pdf)
 - ➔ **Si ancien frigo : ne pas stocker les médicaments dans la porte du réfrigérateur ou dans les bacs à légumes** (température > +8°C)
- Ne pas stocker de produits non médicamenteux dans le réfrigérateur (ex. aliments)

Entretien

- Procéder à un **nettoyage régulier (min. 2x/an)** et **si nécessaire** à une **décongélation** du compartiment congélateur (cf protocole d'entretien)
- Ne pas laisser s'accumuler plus de 1cm de givre dans le compartiment congélateur

Respect de la chaîne du froid

- Respecter rigoureusement la chaîne du froid. Les médicaments livrés par la Pharmacie dans des boîtes réfrigérantes transmises en mains propres (scan du badge en semaine) sont à ranger **sans délai** au réfrigérateur.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter la Pharmacie au No de tél interne 31080.

Prof. Pascal Bonnabry
Pharmacien-chef

M. S. Savornin
Directeur adjoint des soins infirmiers